

**AVIS DE CONVOCATION**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux**  
**du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**Date : Le mercredi 14 juin 2017**

**Heure : 18 h**

**Lieu : Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire**

**Adresse : 4675, rue Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1C2**

**Salle : Nadia**

Les séances du conseil d'administration s'adressent aux gens qui désirent être mieux informés des décisions concernant les services offerts par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Période de questions du public : Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public est présentée en annexe de l'avis de convocation.

Ordre du jour : L'ordre du jour de la séance du conseil d'administration est présenté en annexe de l'avis de convocation.

La présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration,

*(Original dûment autorisé)*

Sonia Bélanger

Pour de plus amples renseignements :

M. Cédryc Viens

Spécialiste en procédés administratifs

Bureau de la présidente-directrice générale

Téléphone : 514 593-3975

Courrier électronique : [cedryc.viens.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:cedryc.viens.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)

# ANNEXE 1

## PROCÉDURE À SUIVRE LORS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

### Extrait du Règlement de régie interne du conseil d'administration

#### **a) Durée**

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour.

#### **b) Procédure pour soumettre une question au conseil d'administration**

Toute personne présente à une séance du conseil d'administration peut, avec l'autorisation du président, poser une question en respectant les conditions et la procédure prescrites.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [ca.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ca.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).

La question doit porter sur la gestion des affaires de l'établissement d'intérêt public et la personne qui pose la question doit éviter les allusions personnelles, les insinuations malveillantes ou injurieuses, les paroles blessantes et les expressions grossières.

Au cours de la séance du conseil d'administration, le silence doit être observé par le public. Le président accorde le droit de parole aux personnes en respectant l'ordre des demandes.

Aucune intervention du public n'est permise avant ou après la période de questions.

#### **c) Forme de la question et durée de l'intervention**

La personne a droit à une question par intervention et à un maximum de trois (3) interventions par séance.

L'intervention totale comprenant la question et la réponse est limitée à dix (10) minutes. Toutefois, le président peut permettre la prolongation de l'intervention ou la formulation d'au plus deux (2) autres sous-questions accessoires à la question principale dans la mesure où ces sous-questions ne servent pas à engager ou à poursuivre un échange ou un débat.

#### **d) Irrecevabilité d'une question**

Est irrecevable une question :

- a) qui porte sur une affaire pendante devant les tribunaux, un organisme administratif ou une instance décisionnelle, ou encore une affaire sous enquête;
- b) qui constitue davantage une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motifs qu'une question;
- c) jugée frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi;
- d) dont la réponse relève d'une opinion professionnelle.

## e) Procédure

Le président accorde la parole aux personnes, et ce, selon l'ordre d'inscription.

- 1) Le président peut répondre à la question séance tenante ou désigner une personne pour y répondre.
- 2) Si la question nécessite des recherches ou si aucune réponse ne peut être apportée séance tenante, le président peut prendre cette question en délibéré en indiquant le moment où il sera en mesure de fournir une réponse. Cette réponse peut être donnée à une réunion subséquente ou à un autre moment.
- 3) Toute réponse, écrite ou verbale, doit être claire et brève et se limiter à la question posée.
- 4) Le président, la personne désignée pour répondre à la question ou le service concerné peut refuser d'y répondre :
  - s'il juge contraire à l'intérêt public de fournir les renseignements demandés;
  - si les renseignements demandés sont des renseignements personnels;
  - si ceux-ci ne peuvent être colligés qu'à la suite d'un travail considérable ne correspondant pas à leur utilité;
  - si la question porte sur les travaux d'un conseil ou d'un comité du conseil d'administration ou d'une commission d'enquête dont le rapport n'a pas été déposé au conseil d'administration;
  - si la question a déjà été posée ou si elle a pour objet une affaire déjà à l'ordre du jour.
- 5) Lorsque la question est irrecevable, le président doit indiquer sur quels motifs il fonde sa décision qui est finale et sans appel. Le président ou un membre du conseil d'administration ne peut être tenu de déposer un document en réponse à une question ou à l'occasion de la période de questions, ni n'est tenu d'accepter le dépôt de document.
- 6) Le président veille à ce que la période de questions ne donne lieu à aucun débat entre les membres du conseil d'administration, entre une personne présente et un membre du conseil d'administration ou entre les personnes présentes.
- 7) Aucune question ou intervention ne peut conduire à l'adoption d'une proposition à moins que tous les membres du conseil d'administration présents y consentent.
- 8) La période de questions doit se dérouler dans l'ordre, le calme et le respect des personnes. Le président peut imposer une sanction à quiconque contrevient gravement aux règles, spécialement à celles qui ont pour objet le maintien de l'ordre. Les sanctions peuvent être un avertissement, une demande de retrait de certaines paroles, une suspension du droit de parole ou l'ordre de quitter les lieux, selon la nature du geste posé. Le président peut mettre un terme à la période de questions avant le moment prévu lorsque les circonstances le justifient en raison, notamment, de l'impossibilité de maintenir l'ordre. Si le président ordonne à une personne de quitter les lieux pour nuisance au maintien de l'ordre et que celle-ci s'y refuse, il peut être pris tout moyen raisonnable pour faire respecter la décision du président.

## ANNEXE 2 ORDRE DU JOUR

### ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

14 juin 2017, 18 h  
Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, salle Nadia  
4675, rue Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1C2

Temps prévu	Points à l'ordre du jour	Action
18 h	<b>1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité</b>	Résolution
18 h 01	<b>2. Adoption de l'ordre du jour</b>	Résolution
18 h 02	<b>3. Période de questions du public</b>	Information
18 h 32	<b>4. Rapport de la présidente du conseil d'administration</b>	Information
18 h 37	<b>5. Rapport de la présidente-directrice générale</b>	Information
18 h 42	<b>6. Conseil d'administration</b> 6.1 Suivi de la séance ordinaire du 10 mai 2017 6.1.1 Adoption du procès-verbal 6.1.2 Affaires découlant 6.2 Suivi de la séance spéciale du 15 mai 2017 6.2.1 Adoption du procès-verbal 6.2.2 Affaires découlant	Résolution Information  Résolution Information
18 h 48	<b>7. Qualité et sécurité des soins et services</b> 7.1 Tableau de bord de gestion stratégique 7.2 Visite d'agrément de mars 2016 – Suivi 7.3 Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017 – Bilan 7.4 Entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018	Information Information Information Résolution
19 h 05	<b>8. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 23 mai 2017</b> 8.1 Rapport de la séance 8.2 Accueil et intégration du nouvel administrateur – Politique 8.3 Formation continue des administrateurs – Politique 8.4 Rapport annuel 2016-2017	Information Résolution (8.2 à 8.3) Résolution
19 h 10	<b>9. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 30 mai 2017</b> 9.1 Rapport du président 9.2 Rapport annuel 2016-2017	Information Résolution
19 h 15	<b>10. Comité des ressources humaines – Suivi de la séance du 8 juin 2017</b> 10.1 Rapport du président 10.2 Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail	Information Résolution
19 h 20	<b>11. Comité de vérification – Suivi de la séance du 12 juin 2017</b> 11.1 Rapport du président 11.2 États financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 11.3 Mandat de l'audit des états financiers pour l'année 2017-2018 11.4 Délégation d'autorisation pour consulter le dossier du CIUSSS et agir au nom et pour le compte du CIUSSS – Revenu Québec	Information Résolution (11.2 à 11.6.3)

Temps prévu	Points à l'ordre du jour	Action
	11.5 Santé publique 11.5.1 Cadre de gestion des mesures de santé publique 2017-2021 11.5.2 Budget et crédits régionaux pour la santé publique 2017-2018 11.6 Baux immobiliers 11.6.1 Renouvellements et modifications 11.6.2 Renouvellements – Caution 11.6.3 Regroupement des locaux du secteur Santé au travail – Appel d'offres	
19 h 35	<b>12. Rapports annuels 2016-2017</b> 12.1 Comité des usagers du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal 12.2 Comité de gestion des risques 12.3 Conseil multidisciplinaire	Résolution Résolution Résolution
19 h 50	<b>13. Commission multidisciplinaire régionale de Montréal</b> 13.1 Règlement de régie interne	Résolution
19 h 53	<b>14. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens</b> 14.1 Rapport annuel 2016-2017 14.2 Règlement de régie interne – Amendements 14.3 Démissions 14.4 Départs à la retraite 14.5 Congés 14.6 Nominations 14.7 Modifications de privilèges 14.8 Renouvellements de privilèges 14.9 Stages	Résolution Résolution Résolution (14.3 à 14.9)
20 h 03	<b>15. Conseil des sages-femmes</b> 15.1 Renouvellements de contrats de services de sages-femmes	Résolution
20 h 05	<b>16. Enseignement universitaire et recherche</b> 16.1 Désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique – Reconduction 16.2 Rapports annuels 2016-2017 – Comités d'éthique de la recherche 16.2.1 Dépendances, inégalités sociales et santé publique 16.2.2 Vieillesse-Neuroimagerie 16.2.3 Jeunes en difficulté 16.2.4 Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain 16.2.5 Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	Résolution  Résolution (16.2.1 à 16.2.5)
20 h 13	<b>17. Dossiers cliniques</b> 17.1 Accréditation d'un médiateur familial 17.2 Projet d'intégration et de transformation de l'Hôpital Notre-Dame – État de situation	Résolution Information
20 h 20	<b>18. Dossiers administratifs</b> 18.1 Règlement sur la délégation de signature engageant la responsabilité de l'établissement 18.2 Directeur adjoint du programme jeunesse – santé mentale, réadaptation enfants et adolescentes – Nomination intérimaire	Résolution  Résolution
20 h 25	<b>19. Questions diverses</b>	
20 h 29	<b>20. Prochaine séance du conseil d'administration</b>	Information
	<b>21. Brève discussion à huis clos</b>	
20 h 30	<b>22. Levée et fin de la séance du conseil d'administration</b>	Résolution